

JEAN-MARC BELOTTI

Coordinateur de la Fédération française des motards en colère Paris-petite couronne

Hidalgo nous a promis qu'il n'y aurait pas de stationnement payant pour les 2RM à Paris

Le 15 février, le journal *le Parisien* révélait une « étude secrète de la ville de Paris sur le stationnement payant des scooters et des motos. » Mais elle n'est apparemment pas d'actualité, même si nul ne sait évidemment quelle politique en la matière suivra la municipalité qui sortira des urnes au printemps 2020.

Par Pierre Orluc, photos le même

Vous avez eu connaissance de cette étude de la direction de la voirie de Paris ?

Par *le Parisien*, qui m'a appelé pour me poser des questions. Mais j'ai cherché un petit peu et il s'avère qu'ils sont, a priori, en train de faire des études sur la faisabilité de la mise en place d'un stationnement payant pour les 2-roues motorisés [pour éviter les "ventouses"]. Donc, rien n'est bouclé pour l'instant, d'autant que, par rapport à la mandature actuelle d'Anne Hidalgo, il n'y aura pas de stationnement payant des 2-roues motorisés.

La maire a effectivement dit à plusieurs reprises qu'il n'était pas question de faire payer le stationnement des 2RM. En même temps, on peut imaginer que l'étude n'est pas "gratuite"...

Non, sauf que ce n'est pas d'aujourd'hui. Puisque, de toute façon, à chaque fois qu'on a interrogé directement Anne Hidalgo, elle nous a toujours dit : « Je vous ai promis qu'il n'y aurait pas de stationnement payant sous ma mandature ; il n'y en aura pas. »

Mais quelle garantie peut-on avoir que ce ne soit pas remis en cause, surtout à l'approche des élections municipales de 2020 ?

On n'en sait rien. Avant les dernières élections municipales, on avait interrogé les deux candidates encore en lice, Nathalie Kosciusko-Morizet et Anne Hidalgo, en leur demandant à quelle sauce elles voulaient manger les 2RM, si elles allaient imposer ou pas le stationnement payant des 2RM. Nathalie Kosciusko-Morizet

nous avait dit : « Nous créerons 50 000 places en sous-sol pour les 2RM. » Là, elle faisait un super cadeau à Vinci ! Anne Hidalgo, elle, nous a dit : « Je créerai 50 000 places en surface, gratuites, pour les 2RM. »

Elle a tenu sa promesse ?

Oui. On peut lui reprocher beaucoup de choses, mais, sur ce point, elle a tenu sa promesse. Bien évidemment, elle peut très bien revenir dessus, nul ne peut en préjuger, mais nous, on a un document et on saura, si jamais elle revient dessus, que c'était quand même sa promesse de campagne. Mais, jusqu'à présent, elle a toujours réaffirmé qu'elle ne reviendrait pas dessus.

Et pour la prochaine mandature ?

Effectivement, il ne faut pas rêver, le stationnement payant des 2RM est une manne providentielle pour Paris, puisque, en plus, ils ont beaucoup durci le ton avec les automobilistes. Pour le coup, on n'est pas sûrs du tout que le prochain maire restera sur le fondement

CE QU'A ÉCRIT LE PARISIEN DU 15 FÉVRIER

« Après Vincennes et Charenton, Paris sera-t-elle la prochaine ville à faire payer le stationnement aux deux-roues motorisés ? Aujourd'hui, [...] l'entourage de la maire dément formellement songer à cette hypothèse, mais le document que nous nous sommes procuré montre bien que l'idée fait son chemin. Dans une

étude réalisée cet automne, la direction de la voirie envisage de faire payer le stationnement des "visiteurs" pour éviter les 2-roues motorisés "ventouses" qui occuperaient trop longtemps une place. » D'après notre confrère, les 2RM « devraient payer au-delà de la 9^e heure de stationnement, 1,50 € par quart d'heure dans le centre et

1 € par quart d'heure en périphérie. Dès la 11^e heure, le quart d'heure supplémentaire passerait à 3 € pour le centre et 2 € pour la périphérie. [...] Les résidents, eux, seraient contraints, comme les automobilistes, à prendre une carte de 45 € pour un an et 90 € pour trois ans pour se garer dans leur quartier. »



du stationnement gratuit ou partira sur celui du stationnement payant. On n'est pas devins.

Certaines personnes s'étonnent que les utilisateurs de 2RM ne paient pas le stationnement, contrairement aux automobilistes, qui plus est sur un domaine public. Que leur réponds-tu ?

Plusieurs choses. La première, c'est que, comme tu viens de le dire, nous sommes dans l'espace public, qui, comme son nom l'indique, devrait être gratuit. Il y a des mairies, en France, qui ont pris le parti de ne pas mettre le stationnement



La tolérance de stationnement des motos et autres 2-roues motorisés sur les trottoirs parisiens, c'est du passé. Si les places "officielles" disponibles sont de plus en plus nombreuses, elles ne sont pourtant pas en nombre suffisant. Et les enlèvements sont légion.

payant chez elles, ni pour les voitures, ni pour les motos. Elles fonctionnent avec des zones bleues. Et ça marche. Donc, on pourrait très bien dire que les automobilistes se sont habitués à payer, malheureusement pour eux, et n'ont jamais réagi. C'est dommage, mais ce n'est pas parce qu'ils n'ont jamais réagi qu'on doit nous aussi passer au tourniquet ! La deuxième chose, et non des moindres, c'est l'énorme plus-value qu'apporte le 2RM pour la fluidification du trafic en ville, d'autant qu'on remarque qu'il y a souvent une seule personne par voiture, alors qu'un 2RM est au minimum occupé à 50 % de sa capacité, sans compter son faible encombrement, sa mobilité, etc. Le 2RM, ce n'est pas la solution ultime écologiquement, bien évidemment, mais c'est une très bonne alternative. C'est pour ça qu'on doit le promouvoir.

Combien de motos et 2RM circulent dans Paris tous les jours ?

Plus de 150 000. Si tous ces gens devaient reprendre leur voiture ou se reporter sur les transports en commun, ça poserait un vrai problème ! En plus, la mairie de Paris a clairement durci sa politique sur le stationnement sur les trottoirs ; il n'y a plus de tolérance. Mais elle a mis en place des places spécifiques qu'elle nous avait promises - plus de 30 000.

Ce dernier point va dans le bon sens, mais est-il suffisant, compte tenu du nombre d'utilisateurs ?

Ce n'est pas suffisant et c'est pour ça aussi qu'il est important de respecter la rotation, que des gens ne mettent pas leur bécane en "ventouse" pendant deux semaines sur une place. Il faut aussi avoir une démarche citoyenne : l'espace public, ce n'est pas un garage perso.

Pourquoi y a-t-il eu une très forte recrudescence des verbalisations en 2018* ?

Il y a plusieurs choses. D'abord, ça correspond au 1^{er} janvier 2018, date à laquelle les mairies ont récupéré la compétence sur le stationnement. La mairie de Paris a engagé 1 200 ASVP [agents de surveillance de la voie publique] pour faire payer le stationnement, parce qu'elle dit qu'avant, apparemment, 70 % des gens ne payaient pas. Et ils ont mis cette politique en place.

Et il y a de plus en plus de 2RM dans Paris !

Pour cause : aujourd'hui, la ville est une vraie chicane [avec la multiplication des pistes cyclables, notamment]. Il faut remonter un peu en amont : la volonté de la mairie, c'est d'éradiquer le moteur thermique d'ici à 2030, auto ou moto. Ils n'y arriveront pas, mais c'est dans leur projet. Ils mettent donc en place une politique du tout-vélo énorme. Ils veulent de moins en moins de 2RM parce qu'ils se disent : « Ces gens-là vont se reporter forcément sur les vélos comme ils savent que les transports en commun ne sont pas performants. » Ça, c'est bien pour les Parisiens, sauf que madame Hidalgo a oublié les banlieusards. Il y a plus de 300 000 personnes qui rentrent dans Paris tous les jours pour travailler, tous modes

de transport confondus. Le mec qui habite à Cergy-Pontoise, il ne vient pas travailler à vélo !

D'où la politique de verbalisation sur les trottoirs.

Ils ont mis en place cette politique par rapport aux trottoirs et aussi aux problèmes des riverains qui se plaignent de plus en plus parce qu'il y a des bécanes sur le trottoir. Mais pourquoi ? Parce qu'il y a de plus en plus de 2RM, à 80 % des scooters, car il y a de moins en moins de possibilités de rouler avec une voiture dans Paris ! Celui qui la prend aujourd'hui pour y entrer sait qu'il va vivre un enfer. Et plus de gens se garent sur le trottoir, plus ça crée de la gêne, forcément. A un moment, la mairie a dit : « Terminé le trottoir, maintenant, vous allez stationner sur la voie publique. » Ce qu'il y a d'intéressant, en revanche, ce qu'on a réussi à obtenir, c'est qu'une moto, ou un 2RM quel qu'il soit, peut se garer à un emplacement pour voiture gratuitement.

C'est-à-dire ?

Si tu n'as pas de place pour ton 2RM, tu peux te garer sur une place pour voiture et tu ne paieras pas. La mairie de Paris a dit OK. De toute façon, aujourd'hui, ils n'en démordent pas : ils mettent des prunes aux motos sur les trottoirs, ils les enlèvent des trottoirs - en plus de façon vraiment inadmissible, avec des véhicules pas du tout adaptés, et ils les abîment. On a donc essayé de négocier au moins ça. Pour autant, ce n'est pas top non plus, parce que garer sa moto sur un emplacement de bagnole, le mec qui rate son créneau peut te mettre ta moto par terre. En tout cas, c'est mieux que rien. Et on a évidemment négocié pour qu'il y ait de plus en plus de places réelles de stationnement pour les 2RM. ✖

* En 2018, 123 619 2-roues motorisés ont été verbalisés et 34 321 emmenés à la fourrière, selon le Parisien.

